

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 817

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin,
M. Bourdeaux, M. Dive, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri,
M. Ray, M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnivard,
M. Brigand, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 3

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au présent 3° »

les mots :

« collectivités compétentes en matière d'urbanisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est réunir les bons interlocuteurs autour de la table.

Tous les présidents des établissements publics de coopération intercommunale ne disposent pas de la compétence d'urbanisme.

Bien que l'initiative émane des communes, toutes n'appartiennent pas à un ECPI qui dispose de la compétence d'urbanisme.

Il s'agit ici de corriger un dispositif.